

AAPPMA de Saint-Chamond

le 22 mai 2024

Gier Pilat Pêche

21, route de Laval

42131 La Valla En Gier

Je, soussigné, Patrick DUPIRE, Président de l'association dénommée AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) de Saint-Chamond « Gier Pilat Pêche » ai l'honneur de solliciter de la municipalité de Saint-Chamond une subvention de 3 000€ afin de réaliser aux barrages de la Rive et de Soulages un empoissonnement exceptionnel.





Description de l'action

Fiche n° 4

Remplir une fiche par type d'action.

Vous ne devez remplir cette fiche que si la demande de subvention exceptionnelle correspond à une action spécifique que vous souhaitez mettre en place. Si votre demande concerne le fonctionnement général de l'association ou est relative à son objet social, vous n'avez pas besoin de remplir cette fiche.

Présentation de l'action

Contenu et objectifs de l'action : L'action pour laquelle la subvention est sollicitée provient du fait que les deux barrages de la Rive et Soulages se sont très sérieusement appauvris en poisson et les pêcheurs, précédemment très assidus en ces lieux, en ont déserté les rives. Il conviendrait donc d'y effectuer un empoissonnement massif en poissons blancs, tanches et carnassiers (brochet, sandre et perche).

Le coût global de cet empoissonnement est estimé à un minimum de 10 000€

Public(s) ciblé(s) :

L'ensemble des pêcheurs adhérents à l'association soit environ 800 pêcheurs ainsi que des pêcheurs d'autres associations. En effet, notre association accorde la réciprocité aux adhérents d'autres association du département.

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires : au minimum 800.....

Lieu(x) de réalisation : les barrages de la Rive et Soulages

Date de mise en œuvre prévue : automne 2024

Durée de l'action (précisez le nombre de mois ou d'années) :

L'empoissonnement pourrait durer un mois ou deux du fait de son importance ainsi que de la disponibilité du (ou des) pisciculteur(s) retenus

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

L'action sera accompagnée d'une large communication auprès des pêcheurs et l'évaluation se fera en partie via les réseaux sociaux ainsi que par l'observation sur place de la population de pêcheurs

Le 22/05/24

Budget prévisionnel pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle

CHARGES	MONTANT (2)	PRODUITS (1)	MONTANT (2)
Charges spécifiques à l'action		1 - Ressources propres3.000.....€
Achats		2 - Subventions demandées	
Prestations de services€	Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))€
Matières et fournitures	10.000.....€€
	€
Services extérieurs		Région(s) :€
Locations€€
Entretien€	Département(s) :	
Assurances€	Département de la Loire3.900.....€
Autres services extérieurs		Commune(s) :	
Honoraires€	La Vallée en Giez100.....€
Publicité€	Saint-Chemond3.000.....€
Déplacements, missions€	Bénévolat€
	€
Charges de personnel		CNASEA (emplois aidés)€
Salaires et charges€€
		Autres recettes attendues (précisez)€
Frais généraux	€
		Demande(s) de financement communautaire€
		3 - Ressources indirectes affectées€
COÛT TOTAL DU PROJET	10.000.....€	TOTAL DES RECETTES	10.000.....€
Emploi des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature€	Bénévolat€
Mise à disposition gratuite des biens et prestations€	Prestations en nature€
Personnel bénévole€	Dons en nature€
TOTAL	10.000.....€	TOTAL	10.000.....€

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 3.000..... €

- (1) L'attestation du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.
- (2) Ne pas indiquer les centimes d'euros

le 22/05/24
Jull

Attestation sur l'honneur

Fiche n° 5

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) DUPIRE Patrick (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association, AAPPMA Saint-Chamond Giez Pêche Pêche

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, joint à ce dossier ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Demande une subvention totale de 3 000 €
soit _____ € en fonctionnement et 3 000 € en exceptionnel
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association. Pour ce faire, veuillez nous fournir 1 RIB correspondant à votre compte à accrocher sur cette page.

Fait à Saint-Chamond le 22 mai 2024

Signature



Attention : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier